

## DÉCISION N° 427 / 2022

confiant mandat spécial à Madame Béatrice AGAMENNONE

Nous soussignés, François GROSDIDIER, Président de l'Eurométropole de Metz,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le conseil de l'Eurométropole de Metz a donné délégation à son Président,

Considérant l'intérêt de cette mission pour l'Eurométropole de Metz,

### DÉCIDONS :

- de confier mandat spécial à Madame Béatrice AGAMENNONE, Vice-Présidente de l'Eurométropole de Metz, pour participer aux 5èmes Journées Nationales de France Urbaine qui se dérouleront les 22 et 23 septembre 2022 à Reims.
- De prendre en charge les frais éventuels engagés dans le cadre de cette mission.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20220921-Decis427-2022-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2022

Fait à Metz, le 21 SEP. 2022

Le Président



François GROSDIDIER  
Maire de Metz  
Vice-Président de la Région Grand Est  
Membre Honoraire du Parlement